

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. POULLIER Bernard
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

FINANCES**Approbation du budget primitif 2025**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 27 mars 2025

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 10 avril 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 02 AVRIL 2025**FINANCES****Approbation du budget primitif 2025***Préambule*

Vu les articles L2311-1, L 2312-1-29, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget primitif,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission « Administration Générale » du 1^{er} avril 2025,

Attendu qu'un débat portant sur les orientations budgétaires s'est déroulé en conseil municipal du 05 février 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'établir le budget primitif pour l'année 2025,

Attendu que l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors de la délibération sur le budget primitif, les crédits sont votés par chapitre.

Il est proposé de voter le budget comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	5 505 183,55 €
Dépenses et recettes d'investissement :	8 589 987,83 €

Le Quorum constaté,

Le conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur POULLIER Bernard, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE DU SUFFRAGE EXPRIME (21 voix pour, 6 abstentions).

- **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

